



Commission de la Formation et de la Vie Universitaire Formation plénière

Séance du lundi 11 septembre 2023

La Commission de la Formation et de la Vie Universitaire s'est réunie en formation plénière le lundi 11 septembre 2023 à 14h00, sous la Présidence de M. Vincent THOMAS et de Madame Karen FIORENTINO Vice-Présidence de la CFVU

Collège A (7) : M. Cédric DEMONCEAUX ; M. Daniele FAENZI ; Mme Karen FIORENTINO ; Mme Maryse GAIMARD ; M. Claude GROS (donne procuration à Mme Sylvie SIRE) ; M. Luc IMHOFF (donne procuration à Mme Maryse GAIMARD) ; M. Alain MARTIN (donne procuration à Mme Pascale AUROUX)

Collège B (6) : Mme Fabienne BON (donne procuration à Mme Christelle SERÉE--CHAUSSINAND) ; M. Éric BOURILLOT (donne procuration à Mme Karen FIORENTINO) ; M. Olivier COUTURE (donne procuration à M. Alain RAUWEL à partir de 15h25) ; M. Alain RAUWEL (donne procuration à M. Olivier COUTURE jusqu'à 15h25) ; Mme Christelle SERÉE-CHAUSSINAND

Collège Personnel BIATSS (4) : Mme Pascale AUROUX ; Mme Véronique LAHAIE ; M. Xavier URBAIN ; M. Philippe VIGNERON (donne procuration à M. Xavier URBAIN)

Collège des usagers (3) : Mme Lucile CHUPIN ; M. Dorian BENETON (donne procuration à Mme Lucile CHUPIN) ; M. Alexis DECRETTE ; M. Lancelot KRYPIEC

Personnalités extérieures (1) : Mme Christelle DUPONT (donne procuration à M. Cédric DEMONCEAUX)

Invités à titre consultatif : M. Emmanuel OLIVAUD ; Mme Laurence RICQ

Invités à titre permanent : M. Éric HUSSON ; Mme Bénédicte MACE

Excusés : Mme Marie-Hélène JULLIARD-RANDRIAN ; Mme Sylvie SIRE

Invités Mme Sophie MORLAIX

Début séance : 14h00

1.a Débat autour du projet pédagogique et vie universitaire du futur EPE

M. Thomas présente le futur EPE, il s'agit d'un projet en évolution.

Les établissements concernés

L'uB, l'ESM (Ecole Supérieure de Musique BFC), la BSB (Ecole Supérieure de Commerce de Bourgogne), l'ENSA (Ecole Supérieure d'Art) à Dijon, le CGFL (Centre Georges François Leclerc), le CHU de Dijon, le CESI école d'ingénieurs, l'ESAAB (Ecole Supérieure d'Arts Appliquées) à Nevers, l'ESEO, l'ESTP, SciencesPo campus de Dijon. La nouveauté est le CROUS BFC qui a demandé à être un membre associé. Cela permettra à l'uB de se rapprocher du CROUS, et d'articuler le schéma territorial de la vie étudiante pour l'ensemble du territoire de la Région BFC ainsi que le schéma directeur de la vie étudiante. Des discussions sont en cours avec l'ENSA.

Présentation de l'université de Bourgogne

Actuellement, l'uB est composée de huit UFR (facultés), de trois IUT, de trois instituts (INSPE, IUUV et l'IAE) et de deux écoles d'ingénieurs (l'ESIREM et l'ISAT). On retrouve également un office de coopération et d'information muséales (OCIM). Il s'agit d'un service culturel du Ministère de l'enseignement supérieur et de la recherche, qui est installé à Dijon. L'uB travaille également en étroite collaboration avec quatre organismes nationaux de recherche (ONR) qui sont le CNRS, l'INRAE, l'INSERM et le CEA. Le CROUS est également un partenaire.

Pour rappel, L'uB accueille environ 35 000 étudiants, 3 000 emplois et plus de 1 200 chercheurs et enseignants-chercheurs.

En 2022 le budget s'élevait à 267 millions d'euros. Pour 2023, ce chiffre avoisine les 300 millions d'euros.

La composition de l'EPE

L'EPE comprendra 11 établissements. On distingue plusieurs types de membres :

- les établissements composantes : des discussions sont en cours avec l'ENSA et l'ESM
- une école composante avec l'ESAAB qui n'a pas de personnalité morale. Il s'agit d'une école rattachée au lycée Alain Colas à Nevers. Elle ne peut donc pas devenir un établissement composante mais aura des droits et obligations équivalents.
- les établissements associés : la BSB, SciencesPo, l'ESEO, le CESI, le CHU et le CFGL
- un membre associé qui est le CROUS.

En outre, les discussions sont en cours avec les quatre ONR (le CNRS, l'INRAE, l'INSERM et le CEA).

L'EPE comptera environ 40 000 étudiants ainsi que 1 600 chercheurs et enseignants-chercheurs.

Il regroupera 32 laboratoires et 13 000 emplois dont 8 500 emplois au CHU.

Les budgets cumulés de l'ensemble des entités s'élèveront à 1,15 milliards d'euros (dont 670 millions d'euros pour le CHU).

Stratégie Recherche et formation

Les membres de l'EPE se sont fixés quatre axes, qui sont à la fois communs et en rapport avec leurs politiques de site. Les trois premiers axes sont proches et complémentaires, aux axes déjà existant à l'uB :

- transitions technologiques, matériaux intelligents et durables (TTID)
- terre, Environnements, Aliments et Climats (TEAC)
- approche systémique et intégrée de la Santé (ASIS)
- arts, Cultures et humanités dans la société (ArCHuS)

Cette stratégie est confrontée à des défis sociétaux et territoriaux qui permettent d'intégrer au mieux, les différents établissements tout en gardant leurs propres spécificités. L'animation scientifique est au cœur et permet de resserrer des liens entre les établissements ainsi que de développer les liens avec l'alliance européenne *Forthem*.

Le 1^e défi sous l'appellation **transitions Intelligentes** a pour objectif que chacun puisse se reconnaître quel que soit le domaine disciplinaire dans lequel il est rattaché. Ces transitions regroupent tout ce qui est en lien avec l'environnement (naturel, agricole et urbain) et la transition énergétique. L'uB a les forces nécessaires pour participer à ce défi avec notamment le pôle de compétitivité *Nuclear Valley* à Chalon sur Saône. La transition numérique se met aussi en place avec l'intelligence artificielle et les nouvelles technologies.

Le 2^e défi dit **une seule santé** reprend le concept du *One Health* qui est lié aux mutations de l'environnement. Il repose sur le principe, selon lequel la santé humaine est dépendante de la santé animale, végétale et de la qualité de l'environnement. L'uB est un des rares sites en France à pouvoir travailler avec des laboratoires sur cette thématique (travail sur le changement climatique, sur la biodiversité, les agroenvironnements, l'alimentation et la santé humaine).

Le 3^e défi **patrimoine matériel et immatériel** regroupe un large spectre de disciplines (archéologie, arts, design, géographie, histoire, histoire de l'art, sciences politiques, droit, commerce). Il interroge sur les fonctionnements sociaux (sur les enjeux de pouvoir, discrimination, égalité) et sur les groupes humains. Il y a une forte composante culture avec les écoles d'art, qui pourront contribuer à alimenter ce défi.

Les Graduate Schools

Elles ont pour objectifs d'être attractive et de resserrer les liens avec la recherche. Les modèles et les pratiques des Graduate Schools sont très variés entre les différents établissements. Elles présentent des points communs comme la place accordée à la recherche. Elles sont tournées vers les étudiants internationaux, avec une articulation que l'on retrouve avec les établissements de l'alliance *Forthem*.

Les Graduate Schools sont également ouvertes sur le monde socio-économique avec une mixité des publics (public universitaire, écoles d'ingénieurs) dans l'objectif de favoriser l'interdisciplinarité.

Le modèle d'EPE proposé par l'uB

L'uB a sélectionné plusieurs éléments paraissant intéressants et adaptés au modèle d'EPE imaginé.

L'objectif est que l'ensemble des masters de l'uB, puissent émarger à l'une de ces Graduate Schools. Il s'agirait ensuite, entre plusieurs masters complémentaires, de pouvoir créer des Graduate programs qui se rajouteraient à l'offre de formation existante.

Il ne s'agit pas de remanier les maquettes, qui sont en cours de réalisation. L'idée est plutôt de donner un plus, avec ces parcours afin notamment de resserrer le lien avec la recherche.

Ces Graduate programs seraient ouverts sur sélection à des étudiants en masters. Il y aurait une incitation à la mise en place d'UE communes avec les universités de *Forthem*. L'objectif est de s'ouvrir davantage à l'international avec par exemple des modules en anglais avec des étudiants de l'alliance. Des bourses seraient proposées pour attirer des étudiants internationaux ou réaliser des stages dans un laboratoire de recherche à l'étranger.

Les écoles d'art et de culture au cœur de nouvelles Graduate Schools

L'EPE apporte un nouveau périmètre pour les trois écoles d'art et de culture. Elles se retrouvent, en lien avec de très nombreux laboratoires (sciences du goût, sur le langage, sur l'histoire, l'archéologie, l'intelligence artificielle...) mais aussi avec des thématiques connexes (musicologie, psychologie, langues et communication, sociologie, histoire, philosophie, ...).

Les Graduate programs intéressent les écoles d'art. Par exemple, le programme performance physique et sportive est sollicité par beaucoup d'artistes, dans le cadre de leur préparation mentale à la performance. Dans le programme vigne et vin, un travail commun sur l'image et le langage sensoriels

peut être mené. Les écoles ont également un intérêt pour les Labs présents dans l'alliance *Forthem* (art et esthétique dans la société contemporaine, héritage culturel, transformation digitale, ...).

Les objectifs et moyens opérationnels

Il a été identifié un certain nombre d'objectifs et de moyens communs qui peuvent réunir les différents établissements de l'EPE :

- le rayonnement international du site BFC avec la signature scientifique de plus de 1 600 chercheurs. Outre un gain de quelques rangs dans les classements internationaux, il a pour but d'attirer les étudiants du monde entier notamment les jeunes chercheurs talentueux dans les masters. Actuellement 10 % des effectifs sont des étudiants internationaux, l'objectif est de 15 %.
Au titre du rayonnement, l'uB s'appuie fortement auprès de l'alliance européenne *Forthem*, avec une intégration des établissements qui rejoignent l'EPE dans l'alliance elle-même. Le but est de les associer à la création de Chaires de Professeur Junior mais également de partager le label HRS4R qui définit le standard d'accueil des chercheurs internationaux.
- la politique doctorale est partagée à l'échelle régionale. Il a été redemandé une co-accréditation entre établissements pour le prochain contrat.
- l'innovation et la valorisation au service des territoires. La stratégie de recherche accorde une grande place à l'innovation.

Une stratégie de formation qui repose sur trois piliers

Un groupe de travail s'est réuni avec un représentant par établissement pour dessiner les grandes lignes de ce que pourrait être la stratégie de formations de ce futur EPE :

- le 1^e pilier concerne la carte de formation. Elle se fixe comme mission de rendre visible mais aussi complémentaire l'offre de formation.
L'idée est de ne pas faire disparaître les formations concurrentes qui existeraient, mais de mettre en avant la complémentarité de chacune. Cela permettrait par exemple de proposer, une plus grande individualisation ou personnalisation des parcours. Une réflexion s'est imposée par rapport à l'adossement de ces formations à la recherche et aux métiers de demain. En outre, les acteurs souhaiteraient développer l'alternance et développer la formation tout au long de la vie.
- le 2^e pilier porte sur l'attractivité et le rayonnement à l'international. L'objectif est de faire rayonner cet EPE au niveau national mais surtout à l'international, pour le rendre visible. A ce titre, le levier interne de l'uB est l'alliance *Forthem* mais aussi les Graduate Schools et programmes gradués qui seraient mis en place. Des idées porteraient également sur des *summer schools* (accueil d'étudiants étrangers et chercheurs l'été).
- le 3^e pilier est orienté vers les innovations pédagogiques. Il vise à s'interroger sur le développement de nouvelles méthodes pédagogiques. Il s'agirait de fédérer un réseau au sein de l'EPE, pour regrouper les conseillers pédagogiques et partager leurs expériences. Des formations communes pour les personnels pourraient être mises en place. Effectivement, les problématiques rencontrées sont relativement similaires.

Dans chacun de ces trois piliers, le groupe de travail a essayé d'identifier des pistes, sur lesquelles l'uB pourrait avancer prochainement. Le groupe est ouvert aux personnes intéressées.

La vie étudiante, un facteur d'attractivité du territoire à l'échelle de l'EPE

Des actions sont déjà en train de se construire avec les acteurs de l'EPE sur certaines thématiques comme sur le rôle de la vie associative dans la prévention des événements festifs.

La vie étudiante est un facteur de plus en plus présent en matière d'attractivité et de fidélisation du territoire. Régulièrement, la ville de Dijon est classée comme 3^e ville étudiante de France, parmi les villes de même taille. Pour autant, elle ne bénéficie pas de cette renommée. Un gros travail reste à faire.

Dans le cadre de l'EPE, des actions communes sont envisagées sur :

- le schéma directeur de la vie étudiante. Ce document cadre concerne l'ensemble de l'EPE. Les établissements qui ont pu participer aux discussions, étaient plutôt favorables à définir communément de ce que serait la vie étudiante, avec des projets très précis.
- la mise en place de services variés, riches et nombreux proposés aux étudiants (services de santé, activités sportives, bibliothèques, commission solidarité étudiante...). Ces services devront être en capacité de répondre à cette nouvelle demande. Sur le sujet de la précarité, l'EPE offre l'occasion de mutualiser les forces et moyens afin de lutter contre ce mal.
- en ce qui concerne les associations étudiantes, l'uB compte environ 150 associations. Avec l'EPE, le chiffre montera à 200. La mise en place d'un système de label commun permettra de bénéficier d'importants avantages.
L'objectif est de pouvoir porter certains évènements, à l'échelle du futur l'EPE (ex : les campus days).

Pour dynamiser la vie étudiante, des outils et services communs sont considérés. Ils permettront d'apporter une réponse mutuelle à certains défis. Par exemple, concernant l'accueil des étudiants internationaux avec la mise en place un « Welcome Desk » conjoint.

De plus, la création de tiers-lieux universitaires partagés permettra aux étudiants, de bénéficier de certains espaces dans les autres écoles. En outre, en fonction des échanges, certains services de l'uB seront accessibles à un plus grand nombre. Une réflexion doit donc être conduite sur les installations notamment sportives qui sont déjà fortement sollicitées.

Enfin, le fait que le CROUS rejoigne l'EPE constituerait un grand avantage. L'enjeu du logement étudiant a une dimension extrêmement importante.

Le projet actuellement présenté n'est pas finalisé. Il s'agit d'une vision en septembre 2023 et des discussions sont encore en cours. Néanmoins, il constitue une base qui va s'enrichir au fil du temps.

Concernant les conventions au sein de l'EPE, le point de vue actuel est que chaque établissement gère ses engagements. Dans le cadre de la politique internationale partagée, les intérêts des composantes seront pris en compte.

L'EPE fait l'objet d'une construction continue et progressive. Il est nécessaire que les communautés soient persuadées que cet outil est pensé pour tous.

Info CFVU	Point d'information
----------------------	---------------------

1.b Approbation du procès-verbal de la séance du 20 juin 2023

Vote CFVU	<p>Favorable à l'unanimité</p> <p>Membres élus présents ou représentés : 22</p> <p>Ne prend pas part au vote : __</p> <p>Abstention : __</p>	<p>Suffrages exprimés : 22</p> <p>Contre : __</p> <p>Pour : 22</p>
----------------------	---	--

2. Prolongation du Référentiel commun des études pour 2023-2024

Le référentiel commun des études (RCE) fait l'objet d'une approbation annuelle par le CFVU. Le groupe de travail, en charge de l'élaboration du RCE relatif à la future offre de formation (2024), n'a remonté aucun point justifiant une modification pour cette année. Ainsi, il est proposé par Mme Fiorentino de proroger le RCE sous sa forme actuelle pour l'année 2023/2024.

Avis CFVU	Favorable à l'unanimité
	Membres élus présents ou représentés : 22
	Ne prend pas part au vote : __
	Abstention : __
	Suffrages exprimés : 22
	Contre : __
	Pour : 22

3. Compte-rendu des travaux de la commission du FSDIE du 16/05/2023 – complément relatif aux conventions nouvelles

M. Roulliat indique que cette année, une nouvelle politique concernant le FSDIE (*Fonds de Solidarité et de Développement des Initiatives Etudiantes*) est expérimentée. Il s'agit de renforcer les actions en direct auprès des associations étudiantes qui ont des projets porteurs via des conventions. Ce modèle offre plus de souplesse que l'appel à projet. Néanmoins, ce cadre est amené à évoluer, dans la mesure où ce changement a engendré beaucoup plus de conventions que les années précédentes. Bien que les prévisions d'utilisation de l'enveloppe globale du FSDIE, s'avèrent plutôt positives, la charge de travail a été importante notamment pour le pôle formation et vie universitaire. Ce projet de réforme a été présenté à la commission des statuts et fera l'objet prochainement d'une présentation en CFVU.

Toutes les conventions présentées ont été étudiées par le comité de pilotage. Le montant total s'élève à 61 252 euros.

- **AT'Sciences** : il s'agit d'un tutorat gratuit en SVTE pour les étudiants en première année et qui va s'étendre aux deuxième année. L'objectif est de pouvoir renforcer l'aide apportée en termes de structuration. Un financement est proposé à l'association de 1 588,54 euros.
- **les étudiants de Nevers (LEDN)** : cette récente association a pour vocation d'être fédératrice. Elle travaille en lien avec le personnel du CROUS, sur l'organisation d'événements (carnaval de Nevers, JDE, gala des étudiants de Nevers) dans le but de renforcer l'attractivité du campus et de développer la vie étudiante. Le montant proposé est de 25 000 euros.
- **le TeD** : il s'agit d'un tutorat proposé par des étudiants dijonnais en PASS/L.AS dans les différents campus. L'objectif est d'accroître la visibilité de ce dispositif. Il présente un réel intérêt et a un impact équivalent à ceux des prépas privées, fortement prisées par les étudiants en première année de santé mais à moindre coût. Le montant proposé est de 8 851,11 euros.
- **la FEBIA** : une des fédérations étudiantes du campus. Elle a un champ d'activité assez large. Les deux principaux projets sont l'épicerie solidaire et la lutte contre la précarité avec la distribution de paniers de légumes frais et locaux à des prix raisonnables (vendus 5 euros aux étudiants au lieu de 12). La différence est supportée via cette subvention de l'uB. Le montant proposé est de 10 161,27 euros.
- **la CEMD (Corporation des Etudiants en Médecine Dijon)** : elle porte depuis des années, un programme d'échanges spécifique à la filière médicale. L'association permet chaque année, d'accueillir une dizaine d'étudiants venant du monde entier, effectuant leurs stages au sein du

CHU. Le but est de faciliter leurs intégrations via notamment des weekends découvertes. Le montant proposé est de 5 077,09 euros.

- **le GNUB** (*Groupe Naturaliste des Universitaires de Bourgogne*) : il s'agit d'une association qui crée des petits événements à hauteur de 20 à 40 euros. L'idée est de pouvoir couvrir l'ensemble des dépenses liées à ces projets. Le montant proposé est de 312 euros.
- **l'ESN InsiDijon** : une association Erasmus du campus de Dijon. Elle travaille fortement avec le pôle international, notamment pour l'accueil et l'intégration des étudiants internationaux. Le montant proposé est de 9 630 euros.
- **la Cafétéria Médecine Pharmacie** : la dernière cafétéria 100 % étudiante et universitaire de France. Elle est située dans l'UFR sciences de santé. Elle propose chaque midi, une petite offre de restauration permettant à tous les étudiants des différentes filières de santé, de se restaurer. La subvention permettra à la cafétéria de renouveler sa banque de froid. Le montant proposé est de 631,68 euros.

Avis CFVU	Favorable à l'unanimité
	Membres élus présents ou représentés : 22 Suffrages exprimés : 22
	Ne prend pas part au vote : __ Contre : __
	Abstention : __ Pour : 22

4. Compte-rendu des travaux de la commission de la pédagogie du 4/09/2023

4.1. Pôle International :

- Point sur les financements Erasmus+ pour l'année 2023-2024 – Cf **Annexe 2**

M. George présente la mise en œuvre du programme Erasmus+ pour l'année 2023/2024.

Pour rappel, en février dernier deux candidatures ont été soumises à la Commission européenne.

La première candidature portait sur **l'action KA131** soutenant les mobilités avec les pays intra-européens. Elle concernait les États membres du programme Erasmus (pays de l'Union européenne ainsi que l'Islande, la Norvège, le Liechtenstein, la Macédoine du nord, la Serbie et la Turquie).

La seconde candidature relevait de **l'action KA171** encourageant les actions avec des pays non membres de l'Union européenne. Dans ce cadre-là, des partenariats stratégiques ont été visés avec des établissements situés dans des régions stratégiques pour l'uB.

Les pays sont classés par zones géographiques avec différents niveaux de financement. Par exemple, le budget est plus important pour les régions 1 et 2 « Balkans occidentaux » et « voisinage oriental » que la région 12 qui correspond au « Canada et USA ».

Subventions Erasmus+ 2023 avec les pays intra-européens

Pour les projets soutenus dans l'action KA131, le pôle international avait la certitude d'obtenir un financement. La principale interrogation portait sur le montant de la subvention. La candidature a été faite pour obtenir idéalement 1 300 mobilités sur deux ans. Habituellement, ce sont 650 mobilités par an qui sont demandées. Le pôle international pourra, l'année prochaine, solliciter des fonds auprès de la commission européenne si besoin.

Pour les deux années précédentes, les budgets ont été inférieurs à 900 000 euros. Pour cette année, le financement total s'élève à 1 637 380 euros, il devrait largement couvrir les besoins. L'objectif fixé est d'environ 650 mobilités cette année. La subvention permettra d'en réaliser 816. Le budget total est divisé en quatre postes :

- la mobilité des étudiants venant étudier
- la mobilité d'étudiants en stage
- la mobilité du personnel voulant enseigner
- la mobilité du personnel voulant se former dans un établissement étranger.

Deux budgets additionnels permettent de mettre des actions en place spécifiques. Le premier vise à soutenir l'organisation de projet pour des activités du programme Erasmus+ (200 000 €). Le second est dédié à l'organisation des programmes intensifs hybrides (40 000 €).

Les bourses de mobilité pour les étudiants

Les bourses de mobilité sont calculées en prenant en compte trois critères :

- le type de mobilité effectué
- la durée
- le lieu de destination.

Il y a une différenciation dans le financement des mobilités pour études et celles pour stage. Contrairement à la France, les autres pays ne prévoient pas de gratification pour un stage.

Les mobilités longues

Les mobilités longues sont d'une durée d'au moins deux mois et jusqu'à douze mois maximum au sein du cycle.

Cette allocation est différente selon le niveau de vie du pays d'accueil. La commission européenne différencie les pays d'Europe en trois sous-groupes selon le coût de la vie :

- le groupe 1 considéré comme élevé (pays du nord, Scandinavie, Irlande, Luxembourg et le Liechtenstein)
- le groupe 2 situé dans la moyenne (pays de l'Europe de l'ouest, Portugal, Allemagne et Grèce)
- le groupe 3 où le coût de la vie est plus faible (pays de l'Europe de l'est, Pologne et Slovaquie)

Dans le cadre de l'action KA131, le pôle international est autorisé à subventionner jusqu'à 20% de la dotation globale des mobilités vers des pays extra-européens.

Un complément « inclusion » peut être versé sur la base de neuf critères définis par le Gouvernement français (des boursiers, des étudiants en ALD ou situation de handicap, des étudiants ayant un quotient familial inférieur à 415 ou encore des étudiants venant d'une zone de revitalisation rurale...). Un autre complément dit « voyage éco-responsable » concernant les moyens de transport utilisés.

Les mobilités courtes

Depuis 2021, il est réalisé des mobilités courtes dans le cadre des programmes intensifs hybrides. La durée du séjour se situe entre cinq et trente jours. Le même montant est fixé pour les études et pour les stages et ce quel que soit le pays. La somme allouée entre le cinquième et quatorzième jour s'élève à 79 euros/jour puis à 56 euros par journée supplémentaire. Comme dans le cadre des mobilités longues, des compléments « inclusion » et « voyage éco-responsable » peuvent être versés.

Les bourses de mobilité pour le personnel

Une partie de l'allocation couvre les frais de séjour. La durée du séjour est de deux à quatorze jours. Les mobilités peuvent se faire vers les pays des trois groupes, avec un barème de 105 à 135 euros/jour selon le pays. Un complément pour les frais de déplacement est alloué. Il est calculé entre l'établissement d'origine (l'uB) et le pays de destination. Un complément est également alloué pour les « voyages éco-responsable ».

Points complémentaires

Il est précisé qu'une partie de ce financement peut bénéficier à des étudiants éligibles au complément inclusion. Un étudiant sur trois qui part en mobilité études est éligible à ce critère. En revanche, l'année dernière, moins de 10 % des étudiants réalisant une mobilité stage y répondaient.

En outre, 20 % au maximum de la subvention totale peuvent être dédiés pour des mobilités vers des destinations hors programme. Compte tenu de la situation ukrainienne, la Commission européenne octroie la possibilité de financer des étudiants et personnels venant d'Ukraine sans que ces montants ne soient décomptés de cette limite de 20%.

Subventions Erasmus+ 2023 avec les pays extra-européens

Les mobilités longues

Une candidature de l'uB a été faite pour cinq pays : l'Algérie, le Cameroun, la Palestine, l'Ukraine et le Liban. Le budget total est de 723 230 euros. Tous les dossiers ont été validés.

Pour le moment, seule la demande faite pour l'Ukraine a été subventionnée à hauteur de 185 300 euros. L'objectif est d'accueillir sous deux ans, des étudiants et des personnels des universités ukrainiennes dans le cadre d'un échange. Il est prévu 25 mobilités étudiantes et 15 mobilités du personnel. La Commission européenne a annoncé être extrêmement souple, notamment dans l'attente des signatures ou dans la mise en place des partenariats. Evidemment, les mobilités vers l'Ukraine ne sont à l'ordre du jour. Il s'agira uniquement de mobilités entrantes. Les étudiants concernés seront, de fait, éligibles au complément inclusion. Leurs bourses seront de 1 100 euros/mois de séjour en France. Pour les mobilités courtes, le taux sera identique à celui d'une mobilité avec les pays intra-européens.

Il est également offert la possibilité de financer les mobilités du personnel (enseignants ou personnels voulant se former). La bourse de mobilité serait de 160 euros/jour et de 275 euros pour le voyage.

Un accord a été signé avec l'université de Louhansk. Pour les huit autres universités situées sur le territoire ukrainien, elles ont été identifiées par le biais de l'université d'Opole, dans le cadre de l'alliance Forthem.

Info CFVU	Point d'information
-----------	---------------------

- Projets internationaux

M. George a présenté trois projets :

- **Un projet d'échange non-diplômant avec le Toyota Technological Institute et l'ISAT.** Il s'agit d'un nouvel accord permettant d'échanger des étudiants pour des séjours d'études d'un ou deux semestres.
- **Une convention avec l'ADIUT** (Assemblée des Directeurs d'IUT) et l'IUT Dijon-Auxerre. Il se résume en un programme de mobilité destiné aux étudiants mexicains qui offre la possibilité d'étudier en licence professionnelle. Dans le cadre de cet accord, l'ADIUT s'engage à verser 1 000 euros par étudiant.
- **Un projet à des fins scientifiques avec le Centre d'Etudes en Gouvernance de l'université d'Ottawa.** Il consiste en un programme commun de recherche dans les domaines de compétence du CREGO.

Avis CFVU	<p>Favorable à l'unanimité</p> <p>Membres élus présents ou représentés : 22 Suffrages exprimés : 22</p> <p>Ne prend pas part au vote : __ Contre : __</p> <p>Abstention : __ Pour : 22</p>
----------------------	--

4.2. UMDPCS - Offre de formation rentrée 2023/2024

- Modifications du DU Prévention et éducations en santé (PREVEDUC)

Le DU PEVEDUC se déroule sur une année, dont le but est de former les professionnels de santé aux méthodes de prévention et de promotion des outils de santé. D'une durée de 140 heures, la formation prévoit 110 heures en présentiel sous forme de cinq séminaires de trois jours et de sept heures de stage d'observation. La pédagogie est basée sur la participation, avec six modules.

Le public visé est celui des professionnels de santé ou travaillant dans le secteur médico-social ainsi que des internes en médecine et pharmacie. Il est requis un niveau BAC + 3 au minimum. L'effectif est compris entre 14 et 20 personnes, sachant qu'il est déjà acquis au vu des demandes reçues par l'UMDPC Santé. La formation devrait commencer au mois de novembre. Le tarif des droits pédagogiques s'élève à 1 950 euros.

- Création du DU Orthodontie spécialisée en aligneurs in office

Les responsables de la formation sont le Professeur Victorin Ahoissi, Chef de Service Odontologie au CHU de Dijon et Responsable de la filière odontologie à l'UFR de santé ainsi que le Docteur Arlette Oueiss, Maître de conférences à Nice.

Cette formation est destinée aux orthodontistes ayant plusieurs années d'expérience. Le but est de former les praticiens à utiliser une méthode moins agressive appelée « les aligneurs ». Cette méthode en plusieurs étapes aboutit aux mêmes résultats que la méthode actuelle avec crochets. Les objectifs de la formation sont de :

- conseiller les praticiens et partager les expériences
- apprendre à manipuler les imprimantes 3D
- gérer les cas cliniques.

La formation se déroule en 1 an sur une centaine d'heures dont 64 heures d'enseignements théoriques et le reste en pratique. L'effectif est compris entre 10 et 40 personnes. L'UMDPC Santé a reçu une trentaine de demandes d'inscription. Les droits pédagogiques s'élèvent à 8 000 euros. Ce tarif est justifié par l'achat de matériels (imprimantes 3D, matériel informatique).

Avis CFVU	<p>Favorable à l'unanimité</p> <p>Membres élus présents ou représentés : 22 Suffrages exprimés : 22</p> <p>Ne prend pas part au vote : __ Contre : __</p> <p>Abstention : __ Pour : 22</p>
----------------------	--

4.3. Modifications de fiches filières - rentrée 2023/2024

- **INSPE - 2nd cycle** : Master Sciences humaines et sociales - Métiers de l'enseignement, de l'éducation et de la formation (MEEF) – Pratiques et ingénierie de la formation (PIF) - Parcours Enseignement et Besoins Éducatifs Particuliers (EBEP)

Mme Fiorentino rappelle qu'il a été décidé de geler l'offre de formations jusqu'en 2024, concernant les diplômes nationaux, sauf en cas de réforme nationale ou de cas de force majeure.

Mme Corbin explique que dans le cadre de la réforme des masters MEEF en 2021/2022, il a été nécessaire de mener à une restructuration de toutes les maquettes. L'intégralité de la réforme n'a pu être menée l'année précédente. C'est dans ce sens qu'est présentée la maquette de la 4ème mention de formation continue : Pratique et ingénierie de la formation (PIF) – Parcours Enseignement et Besoins Educatifs Particulier (EBEP). Ce master s'adresse plutôt à des enseignants spécialisés de l'éducation nationale mais aussi des personnes ayant de l'expérience dans cette thématique. Le but est d'approfondir leur formation.

La fiche filière est présentée par blocs de compétence, déclinée en unités d'enseignement. Il s'agit d'une formation contrôle continu intégral, annualisé, avec des évaluations par compétences. Il n'y a plus de notes mais des niveaux d'acquisition. Tout cela est cadré par le Ministère. Les jours de formation ont lieu plutôt les weekends, les mercredis après-midi ou lors des périodes de vacances scolaires.

Avis CFVU	Favorable à l'unanimité Membres élus présents ou représentés : 22 Ne prend pas part au vote : __ Abstention : __	Suffrages exprimés : 22 Contre : __ Pour : 22
----------------------	--	---

- **Santé - 1^{er} cycle et 2^e cycle** : Parcours d'accès spécifique santé (PASS) et processus de sélection
Diplôme de formation générale en sciences médicales - 2^e et 3^e année (PC2 et PC3)
Diplôme de formation approfondie en sciences médicales - 4^e, 5^e et 6^e année (MM1, MM2 et MM3)

Mme Stratan, responsable des scolarités à l'UFR Santé, précise que l'UFR a subi deux réformes, encore en cours, qui s'étalent sur plusieurs années. C'est la raison pour laquelle, il y a des réajustements de fiches filières au fur et à mesure.

Pour le Parcours d'Accès Spécifique Santé (PASS) et processus de sélection

Pour le processus de sélection, il a été décidé de ne pas maintenir une date fixe sur la validité du processus. Il est en cours d'élaboration et d'amélioration. Certains paragraphes du processus ont été reformulés pour préciser et améliorer la compréhension des étudiants. Les effectifs ont été corrigés pour la rentrée 2024/2025. Les chiffres sont à la hausse, pratiquement pour toutes les filières, avec l'objectif de diminuer la présence des étudiants (PASS/ L.AS) à Nancy. Les chiffres ont été remontés au Ministère. La liberté est laissée aux IFMK de Dijon et de Nevers, d'ajuster leurs effectifs.

Pour la fiche filière du PASS, les modifications concernent le changement des responsables pédagogiques et la période de stage. Les étudiants en PASS/L.AS ont l'obligation de faire un stage de trois semaines minimums aux soins infirmiers.

Pour le diplôme de formation générale en sciences médicales - 2^e et 3^e année (PC2 et PC3)

Il y a quelques aménagements d'UE, avec notamment le remplacement de TP en TD.

Par ailleurs, suite à un problème d'assiduité des étudiants à certaines UE, les enseignants ont choisi de les pénaliser à partir d'un ou deux absences injustifiées. Cette modification apparaît sur les fiches filières.

Mme Morlaix demande une rectification concernant les places ouvertes pour Nancy. Il y a trois places et non neuf comme indiqué sur le document. En outre, elle propose que la question du nombre de places ouvertes en IFMK soit étudiée avec les directeurs pour la rentrée MMOPK 2024/2025.

Pour le diplôme de formation approfondie en sciences médicales - 4^e, 5^e et 6^e année (MM1, MM2 et MM3)

Il s'agit du cycle qui est le plus impacté par la réforme en santé. La structure de la fiche filière de l'année précédente a été gardée, par contre quelques précisions ont été apportées.

Sur la structure de l'enseignement du 2^e cycle, les étudiants sont obligés d'être notés sur trois piliers principaux : un examen théorique, un examen pratique et des points de parcours. Ce qui a beaucoup évolué, c'est la liste non exhaustive des activités. Elle est complétée au fur et à mesure, les textes n'ayant pas donné tous les détails (les UE donnant des points de parcours, les UE prises en compte et à quel moment de l'année).

Il a également été rajoutées des paragraphes précisant les sanctions en cas d'absences injustifiées.

En ce qui concerne le tirage de stage, il présente des difficultés au niveau national. Il est difficile de satisfaire l'ensemble des étudiants selon leurs projets. A partir de cette année, une nouvelle application remplacera l'ancien algorithme. Il s'agit d'un logiciel « Gélule ». Tous les étudiants passeront par ce logiciel pour le tirage de stages, excepté les redoublants et les auditeurs libres.

Mme Fiorentino propose d'adopter ces modifications de fiche filières, **sous réserve des changements suivants** :

- le nombre de places en odontologie pour Nancy (3 places au lieu de 9 places).
- le nombre de places en 2^e année de MMOPK indiqué dans la fiche filière correspond à celui de l'année 2024/2025.

Avis CFVU	Favorable à l'unanimité Membres élus présents ou représentés : 22 Ne prend pas part au vote : __ Abstention : __	Suffrages exprimés : 22 Contre : __ Pour : 22
----------------------	--	---

4.4. Règlements intérieurs des IUT

Mme Fiorentino indique qu'il s'agit de modifications mineures sur les règlements.

Pour l'IUT de Dijon- Auxerre, il s'agit de la suppression d'une phrase qui avait été demandée l'année dernière, dans la mesure où elle contredisait un autre passage du règlement intérieur des études : à savoir « *que les moyennes ne peuvent être calculées que si l'obligation d'assiduité est satisfaite* ». Cette phrase est inutile puisqu'un système de malus a été mis en place par l'IUT, pour les absences injustifiées.

Pour l'IUT de Chalon, l'adjectif « magistraux » a été ajouté.

Pour l'IUT du Creusot, aucune modification n'a été demandée.

Avis CFVU	Favorable à l'unanimité Membres élus présents ou représentés : 22 Ne prend pas part au vote : __ Abstention : 1	Suffrages exprimés : 21 Contre : __ Pour : 21
----------------------	---	---

4. 5. Conventions pédagogiques

Plusieurs conventions ont été soumises à l'avis du CFVU :

- avec le **Conseil Départemental de l'Yonne** : Il s'agit de définir les modalités du partenariat intervenant dans le cadre du déploiement du PASS à Auxerre. Plus précisément, il concerne la

répartition de la prise en charge de la masse salariale, du mobilier et de l'équipement informatique.

- avec **l'Ecole Nationale des Greffes** : il s'agit de la prise en charge par l'ENG des frais d'admission des élèves de sa prépa talent dans le DU Procédures.
- avec **le CIDFF** : elle précise leurs interventions dans le cadre de l'UE 13 « *le dépistage et la prise en charge de violences faites aux femmes* » pour le département maïeutique.
- avec **le CHU de Dijon** : il est proposé d'accueillir 80 étudiants en pharmacie pour une formation aux gestes et aux soins d'urgence de niveau 2.
- deux conventions avec **le centre d'enseignement des soins d'urgence** : elles portent sur la formation aux gestes et soins d'urgence de niveau 2. L'une concerne 300 étudiants de l'UFR Santé et la seconde 36.
- avec **l'université de la Réunion** : elle permet de définir les modalités de collaboration entre L'ESIREM et l'ESIROI de l'Université de La Réunion. Elle propose une mobilité semestrielle aux élèves ingénieurs qui le souhaitent, dans chacune des écoles concernées.
- avec **le groupement d'intérêt économique « ingénierie maintien à domicile des personnes âgées »** : elle fixe les conditions de versement par le groupement à l'uB de sa contribution, pour la formation Master 2 Nutrition Santé.
- avec **la société Colgate-Palmolive** : elle précise les conditions de collaboration entre la circonscription d'odontologie de l'UFR Sciences de Santé de l'uB et l'entreprise.
- avec **l'institut Mines Telecom** détaillant les conditions pour le partenariat entre IMT Mines Albi et l'UFR Sciences de Santé de l'uB. Il propose d'attribuer un diplôme d'Etat de Docteur en Pharmacie.
- avec **la Caisse Primaire d'Assurance Maladie de la Côte-d'Or et la Direction des services départementaux de l'Education Nationale de la Côte d'Or** : elle prévoit les modalités de collaboration des parties, dans le cadre de la mise en place de l'action de prévention bucco-dentaire « *M'T Dents* ».
- avec **la Préfecture de la Côte d'Or** concernant un programme d'insertion universitaire et professionnelle des déplacés d'Ukraine. La convention porte sur le DU passerelle avec une contribution financière de 41 330€ de la Direction Départementale de l'Emploi, du Travail et des Solidarités (DDETS).
- Une convention-cadre devant être signée par **les étudiants du Département Odontologie (DFGSO 2)**. Ils bénéficient du prêt d'une mallette contenant du matériel pour les besoins de la formation. Il s'agit de s'assurer que le matériel soit restitué en bon état.
- avec **le Ministère de la culture, la Région Bourgogne-Franche-Comté, la ville de Dijon, Dijon Métropole, la communauté d'agglomération du grand Chalon, la communauté urbaine du grand Besançon Métropole, et l'école supérieure de Musique de Bourgogne-Franche-Comté**. La convention-cadre d'objectifs précise les modalités pédagogiques débouchant sur l'attribution d'un diplôme par l'uB aux étudiants de l'ESM. Quelques difficultés liées à l'évolution de la gouvernance de l'ESM ont été rencontrées l'année dernière. Néanmoins les rencontres entre l'uB et l'équipe dirigeante ont permis de revoir les derniers aspects posant problème.

Avis CFVU	<p>Favorable à l'unanimité</p> <p>Membres élus présents ou représentés : 22 Suffrages exprimés : 22</p> <p>Ne prend pas part au vote : __ Contre : __</p> <p>Abstention : __ Pour : 22</p>
----------------------	--

4.6. Calendriers universitaires : modifications et compléments des composantes pour l'année 2023-2024

Mme Fiorentino précise que ce sont les dernières modifications et ajustements en ce début d'année universitaire, qui sont soumises au vote.
Il n'y a pas d'observations particulières.

Avis CFVU	<p>Favorable à l'unanimité</p> <p>Membres élus présents ou représentés : 22 Suffrages exprimés : 22</p> <p>Ne prend pas part au vote : __ Contre : __</p> <p>Abstention : __ Pour : 22</p>
----------------------	--

5. Statuts de la commission de la solidarité étudiante

Mme Vaizant, chargée de mission handicap, solidarité et campus inclusif, présente la commission de la solidarité. Elle a été mise en place suite à la crise sanitaire qui a mis en évidence un problème de précarité étudiante.

La commission a pour objectif de participer à la réussite universitaire des étudiants. Elle ne fait pas d'action sociale qui reste une mission du CROUS mais vient en complément.

Les aides proposées sont diverses :

- concernant le logement : la priorité est de ne plus avoir d'étudiants à la rue. Des chambres sont disponibles au restaurant du cœur et au foyer des aveugles. Avec le soutien de l'observatoire du logement et de la Métropole, il est offert 16 chambres à l'Arche pour 50 euros/mois.
- aide alimentaire et aux produits d'hygiène : les deux associations (Epi'campus et la Febia) gèrent deux épiceries solidaires sur le campus. Elles sont ouvertes tous les jours y compris le dimanche.
- accompagnement administrative : il est proposé d'aider les étudiants dans le cadre de démarches administratives (CAF, CPAM, visas, compte bancaire, ...).
- une vigilance dans le suivi de scolarité : avec l'aide des enseignants-chercheurs et des responsables pédagogiques, la commission alerte les UFR concernés sur les étudiants en difficulté afin d'être vigilants sur leurs situations et les aider.
- une aide à la recherche d'un emploi étudiant : la commission soutient les étudiants dans leur recherche d'un emploi étudiant (à l'année ou seulement l'été). Une aide est apportée pour la réalisation d leur CV et lettre de motivation, en partenariat avec le PFVU. La commission accompagne certains étudiants chez l'employeur (particulièrement les étudiants étrangers).
- une aide médicale : la commission travaille avec le SSU pour les maux du quotidien. Concernant les problèmes plus complexes nécessitant des spécialistes, elle participe aux coûts.

- faciliter l'accès aux produits numériques et offrir des vêtements et d'objets du quotidien : 400 ordinateurs sont prêtés à l'année aux étudiants. Des collectes et distributions de vêtements, linges de lit et objets du quotidien sont proposés aux étudiants.
- une aide pour les loisirs et la culture : des tickets sont offerts pour voir des matchs du DFCO, aller au cinéma, se divertir.

L'équipe de la commission de la solidarité étudiante est composée de 16 bénévoles :

- Mme Vaizant (responsable de CSE, chargée de mission solidarité)
- Mme Zrida (hébergement et suivi des étudiants)
- Mme Canovas (relations Préfecture/CROUS)
- Mme Baudement (dossiers de subvention/culture)
- Mme Perret (aide à la réussite)
- M. Bourgeon (juridique)
- Mme Borneck (gratifieria/dons)
- Mme Martinerie (antenne financière de la CSE)
- Mme Gerard (communication)
- M. Poinot (emplois étudiants/sport - Lien avec les scolarités)
- M. Gentilhomme (logistique)
- Mme Michel (suivi des études)
- Mme Schmitt (mécénats/AAP)
- M. Ligan (numérique), Mme Bernard (santé)
- Mme Lange (marraines et parrains)

Elle est également ouverte à Mme Jobard Garou (gestionnaire du Centre solidarité) réalise le lien entre l'uB et tous les partenaires ainsi qu'à Mme Walterspieler qui est accompagnatrice sociale.

La commission comprend également des membres de droit qui sont :

- M. Helleu (Directeur Général des services)
- Mme Fiorentino (Vice-Présidente de la CFVU)
- Mme Morlaix (Vice-Présidente des licences/masters)
- M. Roulliat (Vice-Président vie étudiante)
- M. Pecaud (Directeur SUAPS)
- M. Perrot (Vice-Président Patrimoine/sites)
- Mme Yvenat (Vice-Présidente étudiante CAC)

Le **Centre de solidarité** est au sein de la Maison de l'Étudiant, pour une surface de 80 m². Le lieu est stratégique car situé au milieu de deux épiceries solidaires. En son centre, il y a un point d'accueil pour les étudiants, une zone pour les dons de vêtements et objets du quotidien et une zone pour le prêt ou don de matériel informatique.

Concernant l'accueil de l'étudiant, un rendez-vous est pris avec l'accompagnatrice sociale. Elle évalue les besoins et réalise un suivi mensuel de la situation (durée d'environ 1 an). Pour information, cette année en une semaine il y a déjà eu 52 demandes. Le Centre de solidarité est ouvert tous les jours, avec des nocturnes le mardi et jeudi soir jusqu'à 20h00.

Le pôle international, le centre de prévention et de santé universitaire, la direction numérique, le pôle développement durable, le pôle formation et vie universitaire, le pôle communication, les scolarités, le pôle culture, le SEFCA, et le SUAPS sont impliqués dans ce dispositif.

Il y a également 12 associations étudiantes (Etu'bien, l'ESN, la fédération des africains de Bourgogne, Etu'solidaire, Epi'campus, la Fébia, Solid'Agro, l'UNEF, l'actions solidaires internationales, le Rotaract, LEO et la corporation en Droit de Bourgogne).

Au niveau institutionnel, la CAF, la CPAM, le CROUS, le Département de Côte-d'Or, la Métropole de Dijon, la Mairie de Dijon, la Préfecture de la Côte-d'Or, et la Région Bourgogne-Franche-Comté sont présents.

Des **événements solidaires** sont organisés durant l'année pour les étudiants. Ainsi pour les 700 étudiants restants dans le campus durant la période de Noël, un repas gratuit sera proposé. L'année dernière, 250 étudiants étaient venus participer à cette animation. Une fête aura également lieu au printemps « solidarité printemps » avec la participation de personnes âgées. Au mois de juillet et août, une épicerie distribuera 1 fois/semaine des repas à tous les étudiants qui restent sur le campus.

Avant la crise sanitaire, le centre de solidarité et le CROUS ont estimé que 150 jeunes étaient en situation de difficulté financière. En 2021/2022, cela représentait 450 étudiants et en 2022/2023 500. Ce nombre est en constante évolution.

L'année dernière, plus de 300 étudiants ont été aidés dont 40 avait une très grande fragilité financière. 75 étudiants ont pu être hébergés. Sur les deux dernières années, il y a eu 80 accompagnements pour les emplois jobs étudiants.

Tous les niveaux d'études sont concernés par ses multiples aides, en particulier les premières années (L1 et L2).

Sur l'aspect juridique, Mme Fiorentino informe que les statuts ont été mis à disposition sur le Cloud. En outre, une coquille en 1^{ère} page a été relevée « des contractuels » et non « contractuelles ».

Des remerciements sont formulés à l'attention de Mme Vaizant et de toute son équipe. Le Président remercie l'équipe mais aussi tous les partenaires et tous les intervenants.

Mme Vaizant souligne que chaque cas est unique et que l'objectif est d'accompagner jusqu'au bout les étudiants Elle invite les collègues à faire preuve de vigilance, de prévenir et d'orienter les étudiants en difficulté vers le centre de solidarité.

Elle informe que toutes les UFR vont être sollicitées, pour avoir un référent solidarité.

Avis CFVU	Favorable à l'unanimité	
	Membres élus présents ou représentés : 21	Suffrages exprimés : 21
	Ne prend pas part au vote : __	Contre : __
	Abstention : __	Pour : 21

Fin de séance : 17h00